

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro <-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de permettre le stationnement de véhicules récréatifs à la halte urbaine située dans le stationnement de la Tannerie et afin d'ajouter des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Robitaille et des Montérégiennes**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 mai 2024;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 6 mai 2024, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**LE < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié en remplaçant le dernier alinéa de l'article 45 intitulé « stationnement interdit » par le suivant :

« Nul ne peut immobiliser un véhicule récréatif ou roulotte dans les stationnements de la place de la Gare et dans le stationnement de la rue Denison Est, entre vingt-trois heures (23 h) et sept heures (7 h), sauf entre le 21 juin et le deuxième lundi d'octobre de chaque année, aux trois (3) emplacements de stationnement identifiés à titre d'halte urbaine, équivalant à six (6) cases de stationnement dans le stationnement de la Tannerie (Denison Est). »

3. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'alinéa 2 de l'article 60, par la modification de l'annexe « H » intitulée « Pose de panneaux de signalisation d'«arrêt obligatoire», de «cédez le passage» et de feux de circulation » en ajoutant le paragraphe suivant :

« 346. **Intersection Robitaille/des Montérégiennes**

Pose de trois panneaux de signalisation « arrêt obligatoire », à l'intersection des rues Robitaille et des Montérégiennes. »

4. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe